



**Domaine de la Loge
AEP Les Campanettes**

Activités de pleine nature et hébergements touristiques

A.E.P. les CAMPANETTES

Association Loi 1901

Domaine de la Loge – 10 route du Sorbier

71580 FLACEY EN BRESSE

HYPERLINK "mailto:equitation@domainedelaloge.fr"

equitation@domainedelaloge.fr – 03 85 74 05 06

SIRET : 316 420 116 00022 – R N A : W714001139

REGLEMENT INTERIEUR

1 – Horaires d'ouverture : le centre est ouvert aux horaires suivants :

- Lundi de 17h à 20h
- Mardi de 8h30 à 12h et de 14h à 20h ;
- Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h ;
- Jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 20h ;
- Vendredi de 8h30 à 12h et de 14 à 19h ;
- Samedi de 8h30 à 19h.
- Dimanche uniquement si animations ou compétitions

2 – Tarifs : les tarifs sont fixés chaque année, au 1^{er} septembre, et sont valables jusqu'au 31 août de l'année suivante. La grille de tarif est sur notre site internet.

Pour les cavaliers fréquentant les activités du mercredi et/ou du samedi, les leçons sont payables sous forme de forfait annuel, payable en 5 ou 9 fois. Les chèques sont remis à l'inscription, ou au plus tard, à la fin des 3 séances d'essai pour les nouveaux inscrits.

3 – Assiduité : la présence à tous les cours est indispensable à la progression individuelle et collective, et ce pour toute l'année scolaire.

4 – Equi-online :

Lors de votre inscription aux cours hebdomadaires du mercredi et du samedi (mardi soir pour les adultes), le cavalier est automatiquement inscrit, sur EQUI-ONLINE.

Les codes restent les mêmes d'une année sur l'autre. Pour les nouveaux inscrits, ils vous seront envoyés par mail.

En cas d'absence, vous devez vous désinscrire sur EQUI-ONLINE, **les absences ne seront plus prises par sms ou mail, sauf malade le jour même de la leçon.**

Des stages et activités sont proposés tout au long de l'année, l'inscription se fait exclusivement par EQUI-ONLINE.

Le paiement de ces stages se fait soit par EQUI-ONLINE, soit par chèque ou en espèces au bureau. Dans ce cas, l'inscription ne sera définitive qu'à réception du paiement.



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



- ❓ En cas d'absence à un cours, l'annulation doit être faite par le site EQUI-ONLINE.
- ❓ Les absences sans raison valable (maladie ou urgence familiale justifiée) ne seront pas récupérées par des stages. **Vous pouvez les récupérer UNIQUEMENT sur les cours du mardi, mercredi, jeudi ou du samedi s'il reste des places disponibles.** (Cours de la même couleur que celui auquel vous ou votre enfant est inscrit habituellement, ou voir avec la monitrice pour un autre créneau)
- ❓ Il n'y a pas possibilité de récupérer lors de stage ou mini stage
- ❓ Si l'adhérent arrête l'activité en cours d'année, les séances non faites ne seront pas remboursées, et sont dues sauf pour raison médicale avec présentation d'un certificat médical ou déménagement à plus de 30km (justificatif obligatoire)

5 – Stage avec intervenant extérieur : L'association organise des stages avec des intervenants extérieurs. Ces stages sont ouverts aux cavaliers de l'association, mais aussi aux cavaliers extérieurs. L'inscription sera définitive dès la réception du règlement. Tout stage non décommandé au minimum 7 jours à l'avance reste dû dans l'intégralité, quelle qu'en soit la raison. Avant ce délai, une annulation doit être faite exclusivement par mail à equitation@domainedelaloge.fr.

6 - Diffusion des informations : Toutes les informations seront diffusées par affichage au Centre, par mail, sur le site equionline et sur le site internet www.domainedelaloge.fr.

7 – Horaires des activités : Chaque participant est tenu d'arriver à l'heure en début de séance (La durée de l'activité est de 1h pour les moins de 7 ans, 1h30 pour les autres).
La préparation du poney ou de cheval fait partie intégrante de l'activité.

8 – Fermeture de l'établissement : Le centre est fermé pendant les vacances de Noël, ainsi que certaines semaines pendant les vacances d'été.

9 – Accompagnement des enfants : *Pour des raisons de sécurité, les parents ou les accompagnateurs sont tenus d'accompagner les enfants jusqu'au centre de loisirs, en début d'activité, et de venir les reprendre dans la cour du centre de loisirs à la fin des activités.*

10 – Tenue vestimentaire : Une tenue correcte est exigée. Chaque cavalier doit être vêtu d'un pantalon, **d'une paire de bottes ou boots et chaps protégeant les mollets**. La tenue doit être adaptée à la saison (gants, vêtements chauds en hiver).
Les moniteurs se réservent le droit de refuser un cavalier en cours si la tenue n'est pas adéquate.

11 – Port du casque : Le port du casque est obligatoire. Le casque doit être conforme à la norme NF EN 1384. Le centre est à même de prêter un casque aux cavaliers pour la durée des leçons.

12 – Cigarettes : Il est **strictement interdit de fumer** dans tout le centre, aussi bien dans les locaux qu'en extérieur.

13 – Propreté des lieux : Pour le confort de chacun, nous maintenons l'établissement propre, des poubelles sont à votre disposition pour recueillir vos déchets. **Merci de penser au tri des déchets.**



**Domaine de la Loge
AEP Les Campanettes**

Activités de pleine nature et hébergements touristiques

A.E.P. les CAMPANETTES

Association Loi 1901

Domaine de la Loge – 10 route du Sorbier

71580 FLACEY EN BRESSE

HYPERLINK "mailto:equitation@domainedelaloge.fr"

equitation@domainedelaloge.fr – 03 85 74 05 06

SIRET : 316 420 116 00022 – R N A : W714001139

14 – Prêt du matériel : Le matériel spécifique à la pratique de l'équitation (matériel de pansage, casque, enrênements, guêtres, selles, etc...) mis à disposition des cavaliers, représente un investissement non négligeable. Leur bon état est un gage de sécurité et de confort que chacun s'engage à respecter.

En cas de non-respect du matériel, l'établissement facturera, à l'adhérent concerné, le remplacement.

15 – Circulation dans l'établissement :

Circulation des véhicules : Le stationnement des véhicules à moteur est à l'entrée du centre, sur le parking réservé à cet effet. Pas de stationnement, même temporaire dans la cour des gîtes ou du centre de loisirs.

Circulation des personnes : En dehors des heures d'ouverture et pour les personnes de passage, la direction décline toute responsabilité en cas d'accidents ou d'incidents qui pourraient survenir dans l'enceinte de l'établissement.

Circulation des animaux : Les chevaux et les chiens, non pensionnaires du centre, ne sont admis que sur autorisation des responsables du centre. **Les chiens sont interdits dans l'enceinte de l'établissement (sauf autorisation de l'équipe dirigeante).** La direction décline toute responsabilité en cas d'accident.

16 – Exclusion de l'établissement : L'établissement pourra exclure toute personne ayant eu une attitude répréhensible, et en particulier un comportement contraire aux statuts et au règlement intérieur. La décision d'exclusion ne pourra être prise qu'après un entretien préalable entre la personne et le dirigeant, permettant à chacun de fournir des explications.

Mis à jour le 1 septembre 2023

Le Président,



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

